

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIER <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2013/21 Paraphe: <i>FS</i>
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE	
<i>Délibération n° DC2013/18</i>	

Nombre de membres :

En exercice : 126

Présents : 72

Votants : 84 (Dont 12 pouvoirs)

POUR : 84 (100%)

CONTRE : 00 (0%)

ABSTENTION : 00 (0%)

Le huit avril deux mille treize, à 19h30, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, se réunit à Le Chesne, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 29/03/2013

M. Gérard DEGLAIRE est désigné secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : *Mesdames* Geneviève ALEKSANDER ; Dominique ARNOULD ; Isabelle BECHARD ; Josette BESTEL ; Françoise BONOMME ; Marie-Ange BROUILLON ; Françoise CAPPELLE ; Geneviève COSSON ; Marie-Hélène DEVER ; Béatrice FABRITIUS ; Marie-Hélène FOURCART ; Ghislaine GATE ; Elisabeth HAQUIN ; Ghislaine JACQUET ; Sylvie LEFORT ; Pascale MELIN ; Marie-Paule MULLER ; Chantal PIEROT ; Gisèle PIERSON ; Suzanne RAULIN ; Martine VERNEL ; *Messieurs* Michel ADIN ; Claude ANCELME ; Tony BESANCON ; Bernard BIENVENU ; René BOCQUET ; Jacques BOUILLON ; Mathieu BOUILLON ; Jean-Pierre BOURE ; René BRUAUX ; Roland CANIVENQ ; Bruno CHARBONNIER ; Michel COLIN ; Dominique COLSON ; Jean-Pierre CORNEILLE ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Dominique DANNEAUX ; Pierre DEFORGES ; Gérard DEGLAIRE ; Thierry DEGLAIRE ; Jean-Michel DELAHAUT ; Jean-Claude ETIENNE ; Philippe ETIENNE ; Vincent GAVART ; Christophe GIOT ; Dominique GUERIN ; Bruno JUILLET ; Hervé LAHOTTE ; Jean-Marc LAMPSON ; Jacques LANTENOIS ; Francis LAUNOY ; Fabrice LEFEVRE ; Jean-Pierre LELARGE ; Patrick LESOILLE ; Jean-Marc LOUIS ; Jacques MACHAULT ; Jean-Paul MAILLART ; Raoul MAS ; Frédéric MATHIAS ; Bernard MOREAU ; Claude MOUTON ; Daniel NIZET ; Jacky NIZET ; Paul PONCIN ; André POULAIN ; Guillaume QUEVAL ; Christophe RANSON ; Jean-Marie REVILLION ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Gildas THIEBAULT ; Erol VAUCHEL.

Représentés : Madame Régine BRUSA donne pouvoir de vote à Mme F BONOMME ; Madame Françoise BUSQUET donne pouvoir de vote à M. F COURVOISIER-CLEMENT ; Madame Nathalie CAMBIER-JONVAL donne pouvoir de vote à Mme F CAPPELLE ; Madame Chantal PETITJEAN donne pouvoir de vote à M. A POULAIN ; Monsieur Jean-Pierre BOSCHAT donne pouvoir de vote à Mme G. JACQUET ; Monsieur Jean-Paul BOUILLEAUX donne pouvoir de vote à Mme Ch PIEROT ; Monsieur Patrick BROUILLON donne pouvoir de vote à M. F SIGNORET ; Monsieur Luc DECORNE donne pouvoir de vote à M. D DANNEAUX ; Monsieur Pierre LAURENT-CHAUVET donne pouvoir de vote à Mme MP MULLER ; Monsieur Michel MAYEUX donne pouvoir de vote à M. Cl ANCELME ; Monsieur Francis POTRON donne pouvoir de vote à M. JP CORNEILLE ; Monsieur Jean-Yves STEPHAN donne pouvoir de vote à M. F MATHIAS.

OBJET : AFFECTATIONS DES RESULTATS

VU l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et l'instruction comptable M14 ;

VU les états de restes à réaliser au 31 décembre 2012,

VU les articles L.2311-5 et R.2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT l'approbation des comptes administratifs 2012 du Conseil de Communauté par délibération N° DC2013/15 et considérant les résultats antérieurs reportés des différents budgets de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise,

CONSIDERANT la fusion du « budget général » et du « budget maison de la recherche »,

CONSIDERANT que les besoins de financement constatés après approbation des Comptes Administratifs 2012 des « budget général » et « déchets ménagers », sont pour partie imputables à des dépenses qui s'équilibreront sur l'exercice 2013 avec des subventions attendues

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté DECIDE d'affecter aux budgets 2013 suivants les résultats de clôture cumulés au 31 décembre 2012 comme suit :

Budget général :

002 - Recettes de fonctionnement : 3 989 331.89 €
001 - Dépenses d'investissement : 834 226.06 €
Article 1068 – Recettes d'investissement : 565 726.06 €

Budget Annexe Déchets Ménagers

002 - Recettes de fonctionnement : 658 815.97€
001 - Dépenses d'investissement : 119 486.33€
Article 1068 – Recettes d'investissement : 119 486.33 €

Budget Annexe PAD/Nocturnia

002 - Dépenses de fonctionnement : 328 120.05€
001 - Dépenses d'investissement : 59 317.98€

Budget Annexe « Zone d'Activités Economiques de Vouziers »

002 - Dépenses de fonctionnement : 84 213.82€
001 - Dépenses d'investissement : 1 679 031.99€

Budget Annexe « Parc d'Activités Economiques de Buzancy »

002 - Dépenses de fonctionnement : 10 333.85€
001 - Recettes d'investissement : 201 198.88€

Budget Annexe « bâtiment d'entreprise »

001 - Recettes d'investissement : 40 202.11€

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Francis SIGNORET

